

Camping municipal de la Court ★★★★★



Situé en Vendée, dans un cadre privilégié **en plein cœur de l'île de Noirmoutier**, le Camping Municipal de la Court vous accueille **du 26 mars au 3 octobre** sur 5 hectares de nature préservée.

Trois accès vous mènent à l'une des plus belles plages de l'île, laissez-vous **bercer par le bruit des vagues** de l'Atlantique pendant vos vacances, placées sous le signe de la nature et de la tranquillité.

En couple ou en famille, **nos emplacements délimités** vous permettront de profiter du calme en toute intimité.

À votre arrivée **une équipe professionnelle et multilingue** vous accueillera et restera à votre écoute pour vous orienter et vous conseiller.

Après une journée à la **piscine** ou au bord de la plage, vous pourrez profiter d'un moment de détente dans notre **espace bien être**. Les plus sportifs d'entre vous pourront profiter de notre **salle de fitness**, pendant que vos enfants s'amuseront au **Kids Club** !

En fin de journée, toute la famille pourra se retrouver autour d'un repas convivial et chaleureux dans **notre restaurant** !

De par **sa position centrale dans l'île**, le camping Municipal de la Court se situe à proximité immédiate de nombreuses activités : balades en vélo, randonnées pédestres, pêche à pied, marais salants, char à voile, kayak, parc à thème, cinéma... **De quoi passer d'excellentes vacances** !



Des équipements et des services 4 étoiles pour un séjour réussi !

Camping Municipal de La Court 4*
54 rue des Moulins - 85680 La Guérinière

Coordonnées GPS :
Latitude : 46.965839
Longitude : -2.217447



Tél. : +33 (0)2 51 39 51 38
Mail : contact@campingdelacourt.fr
<http://www.campingdelacourt.fr>
SIRET : 218 501 062 00051

#CampingDeLaCourt





Taxe de séjour (en supplément) - Local Tax

Du 01/01/2021 au 31/12/2021 :

0,65 €/personne par nuitée

Sont exemptés de la taxe de séjour : les personnes mineures et les titulaires d'un contrat de travail, employés dans la Commune de La Guéinière.

PÉRIODE 1

02 avril > 05 avril
30 avril > 02 mai
07 mai > 09 mai
12 mai > 16 mai
21 mai > 24 mai

PÉRIODE 2

Autres périodes

PÉRIODE 3

05 juillet > 28 août

ZONE CAMPING

Forfait saison : 2 pers. + 1 véhicule + électricité (16A)	2 800,00 € (du 26 mars au 3 octobre)		
Forfait basse saison : 2 pers. + 1 véhicule + électricité (16A)	1 400,00 € (du 01.04 au 30.06 et du 01.06 au 03.10)		
Forfait haute saison : 2 pers. + 1 véhicule + électricité (16A)	2 000,00 € (du 1 ^{er} juillet au 31 août)		
Forfait contrat saisonnier : 1 pers. + 1 tente + électricité (16A) (Sur présentation du contrat de travail sur l'île de Noirmoutier)	300,00 € / mois		
Tarif journalier spécial cyclotourisme : 2 pers. (2 nuits maximum)	10,50 € / nuitée		
Tarif journalier spécial cyclotourisme : 2 pers. + électricité (16A) ; (2 nuits maximum)	13,50 € / nuitée		
Forfait journalier : 2 pers. + 1 véhicule	16,50 €	11,00 €	33,50 €
Forfait journalier : 2 pers. + 1 véhicule + électricité (16A)	19,50 €	14,00 €	36,50 €
Personne supplémentaire + de 7 ans	4,50 €	4,50 €	8,00 €
Enfant de 2 à 7 ans	4,50 €	4,00 €	4,80 €
Enfant - de 2 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Animaux :	2,00 €	2,00 €	3,00 €
Tente supplémentaire :	2,50 €	2,50 €	3,00 €
Véhicule supplémentaire :	3,00 €	3,00 €	6,00 €
Douche visiteur :	3,00 €	3,00 €	3,00 €

ZONE CAMPING-CAR, SERVICE EAU + VIDANGE (SANS ÉLECTRICITÉ)

Forfait journalier/emplacement : 2 pers.	8,00 €	8,00 €	12,00 €
Forfait journalier/emplacement : + de 2 pers.	9,50 €	9,50 €	16,00 €
Animaux :	2,00 €	2,00 €	3,00 €

OPTIONS

Location de réfrigérateur	8,00 € par jour • 50,00 € par semaine
Location de barbecue électrique	7,00 € par jour
Adaptateur	19,00 € (achat)
Jeton machine à laver / jeton sèche-linge	5,00 € le jeton
Lessive	1,00 € la dosette
Coffre-fort	3,00 € par jour / 20,00 € par semaine
Accès wifi (pour 1 appareil)	4,00 € : 1 jour • 7,00 € : 2 jours • 13,00 € : 4 jours • 22,00 € : 7 jours • 33,00 € : 14 jours

AUTRES FRAIS

Frais de modification de séjour	10,00 €
Frais de garantie annulation	30,00 €
Acompte sur réservation	20 % du séjour TTC
Frais de dossier	15,00 €

TARIFS PROMOTIONNELS

Fixation par arrêté, des périodes et des tarifs promotionnels, dans la fourchette de 5 % à 30 % d'abattement sur les tarifs de base forfait journalier sur l'emplacement électrifié, forfait journalier sur emplacement sans électricité, et forfait journalier pour stationnement de camping-cars (ou tout autre tarif de location d'emplacement/structure fixé ultérieurement)